



---

## Réunion publique et vœux de la municipalité

---

Le conseil municipal a convié les Sciecquoises et les Sciecquois à participer à une réunion publique en vue de partager les principaux projets réalisés et à venir dans notre commune.

Les projets et informations suivants ont été présentés :

- Les travaux d'aménagement :
  - L'aménagement de la rue des Loges et de la route de Saint-Rémy.
  - L'effacement des réseaux.
- La mise en place d'équipements sportifs
  - Un parcours de renforcement musculaire pour adultes.
  - Un parcours de motricité et de santé pour les enfants.
  - Un sol amortissant autour des jeux de la garderie.
  - Un terrain multi-sport (City Stade).
- Le délestage électrique (Détail dans le n° 10 - 2022 de la P'tite Gazette)
- Le programme d'actions municipales en faveur des économies d'énergies
  - Éclairage public (arrêt de l'éclairage à 21h + généralisation des LED)
  - Actions d'économies dans les bâtiments communaux
  - Programme à construire autour du photovoltaïque
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de Déplacement (PLUi-D)

[Le support de présentation peut être consulté sur le site web de la commune pour obtenir le détail des informations \(section "Actualités"\).](#)

La réunion publique s'est poursuivie par les vœux de la municipalité, portés par M. le Maire Jean-Michel Beaudic, puis par le partage de la galette des rois.

La municipalité remercie vivement les Sciecquoises et les Sciecquois pour leur présence.

**Très bonne année 2023 à tous !**

---

## Recensement / journée défense citoyenneté - JDC

---

À partir de 16 ans, chaque Français doit se faire recenser et participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

👉 Après avoir fait le recensement citoyen, une attestation de recensement citoyen est délivrée et une convocation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est émise.

Le recensement citoyen inscrit automatiquement sur les listes électorales dès le 18<sup>e</sup> anniversaire.

La JDC se déroule en présentiel, sur une durée de 8 heures.

**Avant 18 ans, l'attestation de recensement citoyen permet de s'inscrire à :**

- Un examen (BEP, baccalauréat,...).
- Un concours administratif.

**A partir de 18 ans, la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) permet de s'inscrire à :**

- Un examen (BEP, baccalauréat,...).
- Un concours administratif.
- L'examen du permis de conduire en France.

*Note : L'obligation de la JDC cesse à partir du 25<sup>e</sup> anniversaire.*

Informations complémentaires sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr), aux rubriques suivantes :  
[Accueil > Papiers - Citoyenneté - Élections > Recensement citoyen, JDC et Service national](#)

👉 Après avoir fait le recensement citoyen, une demande d'exemption à la participation à la JDC est possible auprès du Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers si :

- Vous détenez une carte "mobilité inclusion" avec la mention "invalidité".
- Vous détenez une carte d'invalidité.
- Vous êtes handicapé.

Informations complémentaires sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr), aux rubriques suivantes :  
[Accueil > Papiers - Citoyenneté - Élections > Recensement citoyen, JDC et Service national > Journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#)

**Bien préparer ton recensement**  
**EN 5 ETAPES**

**ETAPE 1**  
Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

**ETAPE 2**  
Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

**ETAPE 3**  
Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

**ETAPE 4**  
L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans ( la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires )

**ETAPE 5**  
Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

## ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale ( Baccalauréat / Brevet professionnel ... )

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse ( CSNJ ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers  
Quartier Aboville  
7 Bd du Colonel Barthal  
BP 98647  
86000 POITIERS  
csnj-poitiers.trait.fes@intraef.gouv.fr 09 70 84 51 51

Made with VISME

## Thé dansant et moment de partage

La municipalité de Sciecq a le plaisir de vous inviter à un après-midi dansant animé par l'orchestre Éric Chanteur, le dimanche 29 janvier 2023 à partir de 14h30 à la salle des fêtes de Sciecq.

Ce moment de convivialité sera l'occasion de réunir les sciecquoises et les sciecquois et de partager la traditionnelle galette des rois.

## Projet d'aménagement d'une piste cyclable

Document d'urbanisme règlementaire planifiant l'aménagement du territoire intercommunal, le PLUi-D définit et règlemente l'occupation des sols sur l'ensemble des 40 communes membres de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Niort Agglo a souhaité **intégrer le volet déplacements - mobilité au PLUi**.

Le développement de nouvelles liaisons cyclables sécurisées du quotidien et touristiques est une ambition importante au sein du **volet déplacements - mobilité** du **PLUi-d**. Ce développement s'appuiera sur plusieurs types d'interventions :

- Des études pré-opérationnelles dans le prolongement du Schéma Directeur cyclable.
- La réalisation des travaux sur les liaisons les plus propices, sous la forme de voies vertes, pistes cyclables, bandes cyclables, chaudiou, zones 30, chemin blancs ..., selon les emprises disponibles et le niveau de sécurité à assurer.
- L'accompagnement des communes par une aide technique voire financière de la part des services de Niort Agglo et du Département.
- En outre, des liaisons à portée communale pourront venir compléter le dispositif à l'échelle locale.

Concrètement, sur notre commune, cela se traduit par le projet d'aménagement du Chemin de Compéré en piste cyclable, voie piétonne et et voie pour les engins agricoles, afin de pouvoir relier Sciecq à Niort.

